



REGLEMENT DU JEU INTERNET UEFA « GAGNE TON CADEAU DE L'UEFA EURO 2016 »

Article 1 – Organisation du jeu

L'Union des Associations Européennes de Football (« UEFA »), association de droit suisse dont le siège social est situé au 46 route de Genève, 1260 Nyon 2, SUISSE), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé : « Gagne ton cadeau de l'UEFA EURO 2016 » (ci-après dénommé le « Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le Jeu se déroule du 08 juin 2016 à 09h00 sur le Site (cf. ci-après) et du 10 juin 2016 à 09h00 pour les autres modalités de participation au 1^{er} août 2016 à 23h59, heure française métropolitaine, la date et l'heure de connexion faisant foi.

Le Jeu est accessible sur le site Internet <http://www.uefa.com/uefaeuro/> (le « Site ») ainsi qu'à travers la plateforme d'enquête en ligne mise à disposition sur les sites visés en Annexe.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne (ci-après dénommé « Participant ») physique résidant en France Métropolitaine ou à l'étranger, se rendant sur le Site ou ayant reçu un e-mail de la part de l'agence REPUCOM, désignée par l'UEFA pour mener l'enquête et certains éléments du Jeu, les invitant à remplir un questionnaire afin de pouvoir être éligible au Jeu. Cela exclut notamment le personnel de l'UEFA et les sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et les membres de leur famille (conjoint, et ascendants et descendants en ligne directe). Toute personne mineure participant au Jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux, notamment sur l'utilisation des données visée à l'article 4. L'UEFA se réserve le droit d'en demander la preuve à tout moment du Jeu et pourra annuler la participation d'un Participant en l'absence de justifications.

La participation est limitée à une (1) personne par foyer (même adresse postale) ; par conséquent, il ne sera attribué qu'une (1) dotation par foyer. Dans le cas où plusieurs personnes d'un même foyer ont participé, seule la participation de la première personne ayant rempli les modalités de participation sera prise en compte. Chaque Participant ne peut participer au Jeu qu'une seule fois, via une (1) seule et unique adresse e-mail, et s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la plateforme Internet du Site pendant sa participation au Jeu.

Il est expressément rappelé que la participation au Jeu :

- ✘ n'est conditionnée à aucune obligation d'achat ;
- ✘ implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant.

Article 3 – Modalités de participation

Le Jeu est annoncé à partir d'un envoi d'e-mail ou sur le site <http://www.uefa.com/uefaeuro/>

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Faire partie des personnes consultées par l'agence REPUCOM sur l'une des Fan Zones ou aux abords d'un des stades de l'UEFA EURO 2016 (Paris, Saint-Denis, Lille, Lens, Toulouse, Bordeaux, Nice Marseille, Saint Etienne, Lyon) et à cette occasion, communiquer ses nom, prénom et adresse e-mail ; **et**

2. Dans l'e-mail qu'il aura reçu, cliquer sur le lien pour se rendre sur la plateforme Internet du Site ; **et**
3. Une fois sur le Site, répondre à l'intégralité des questions incluses dans le questionnaire ; **et**
4. Toujours sur ce Site, accepter le règlement et cliquer sur le lien de validation de participation.

Le participant peut également participer au Jeu en se connectant sur le site internet officiel de l'UEFA EURO 2016 : <http://www.uefa.com/uefaeuro/> et en suivant les instructions.

Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort organisé le 02 août 2016 désignera quatre-vingt-dix-sept (97) gagnants et deux cents (200) remplaçants parmi les Participants ayant respecté le présent règlement.

Chaque gagnant est informé par e-mail au plus tard le 16 août 2016. Il devra confirmer dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant cette prise de contact qu'il accepte son lot en indiquant son adresse postale. A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse d'un gagnant dans le délai et selon les termes susvisés, le lot sera perdu pour ce gagnant sans qu'il puisse en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ultérieure.

Les lots seront adressés dans les trois mois qui suivent la notification du gain, par voie postale par UEFA aux gagnants, à une adresse postale et indiquée par le candidat lors de la prise de contact susvisée.

Si, pour une raison extérieure à l'organisation, le lot revenait à l'UEFA, le gagnant serait déchu de tout droit et le lot ne serait pas remis en jeu, sans que la responsabilité de l'UEFA puisse être recherchée à cet égard.

L'UEFA pourra, mais ne sera pas dans l'obligation de, distribuer le lot à la personne suivante dans la liste des remplaçants.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants. Aucun courrier électronique ne sera adressé aux Participants n'ayant pas gagné.

Les gagnants autorisent gracieusement l'UEFA à utiliser, sur tous supports et pour quatre (4) ans à compter de la fin du Jeu, leurs nom, prénom, ville et département, pour les besoins de la promotion et de la communication en amont, pendant ou après le tournoi de l'UEFA EURO™.

Article 5 - Dotation

Le Jeu est doté des quatre-vingt-dix-sept (97) lots suivants :

- ✘ Un (1) lot constitué d'une TV Hisense d'une valeur indicative de 500€ T.T.C.,
- ✘ Neuf (9) lots constitués chacun d'un ballon officiel UEFA EURO 2016 d'une valeur indicative unitaire de 140€ T.T.C.,
- ✘ Douze (12) lots constitués chacun d'une mascotte de 25cm de hauteur en position « Ball Pose » d'une valeur indicative unitaire de 8,95€ T.T.C.,
- ✘ Soixante-quinze (75) lots constitués chacun d'une réplique de trophée UEFA EURO 2016 d'une hauteur de 45mm d'une valeur indicative unitaire de 6,95€ T.T.C.



Il est précisé que l'UEFA ne fournira aucune prestation ni garantie liées aux lots, ceux-ci consistant uniquement en la remise des lots susmentionnés.

Aucun lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'UEFA se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Article 6 – Informatique et Libertés

Les informations concernant les Participants recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider le respect par les Participants du règlement du Jeu et permettre le tirage au sort, puis l'envoi de la dotation aux gagnants. Les destinataires de ces données sont : l'UEFA, les sociétés filiales de cette dernière, et l'huissier désigné à l'article 11 ci-après.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, modifiée par la loi du 06 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à dataprotection@uefa.ch.

Les Participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Chaque Participant reconnaît et admet expressément que tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle et/ou les droits d'exploitation commerciale) de l'UEFA et/ou de ses compétitions appartiennent exclusivement à l'UEFA et chaque Participant accepte de ne pas contester la propriété de l'UEFA sur ces droits. Notamment, les Participants s'interdisent strictement d'utiliser toute marque, graphisme ou autre matériel incluant une marque de l'UEFA ou présentant une similitude troublante avec celle-ci, ou de créer et/ou d'utiliser tout logo en combinaison avec une marque de l'UEFA. Les Participants s'interdisent toute activité de marketing parasitaire.

En tout état de cause, chaque Participant ne pourra pas faire omettre de faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice à la réputation ou aux droits de l'UEFA ou de tout événement ou compétition de l'UEFA.

Article 8 - Limitation liée à l'utilisation d'internet et fraudes

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'UEFA ne saurait donc être tenue pour responsable de la défaillance technique, anomalie matérielle ou logicielle de quelque nature (contamination par d'éventuels virus, intrusion d'un tiers, bogue...) dans un système du terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site, notamment sur leur équipement informatique et sur les données qui y sont stockées.

L'UEFA ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou du réseau internet dus notamment à des actes de malveillance externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu et l'information des Participants.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens frauduleux tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, emails, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse, et, plus généralement, par tout moyen non conforme au respect de l'égalité des chances entre

les Participants seront immédiatement éliminés. L'UEFA pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'opération ou de la détermination des gagnants. L'UEFA se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'UEFA ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs des Participants ne pourraient parvenir à se connecter à la page du Jeu ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du Site.

Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement au titre des points visés dans le présent article.

Article 9 – Responsabilité

L'UEFA ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des e-mails.

L'UEFA se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment dans le cas où ses intérêts ou ceux de l'UEFA seraient menacés ou pour tout événement indépendant de sa volonté et impactant le Jeu de quelque manière que ce soit, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant, auprès de l'huissier désigné à l'article 11 du présent règlement.

Article 10 – Remboursement des frais de participation

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion, par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par le Participant pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Pour les personnes justifiant ne bénéficier d'aucune de ces offres, les frais de connexion à Internet engagés pour la participation au Jeu sont remboursés sur simple demande écrite. Le remboursement des frais de connexion et des frais d'affranchissement intervient sur réception par l'UEFA dans les quinze (15) jours suivant la fin du Jeu des pièces suivantes :

- * Nom et prénom du Participant ;
- * Coordonnées du Participant (adresse électronique, n° de téléphone et adresse postale) ;
- * Relevé d'Identité Bancaire du Participant ;
- * Copie de la facture du fournisseur d'accès à Internet détaillant date et horaires de connexion surlignés.

La participation au Jeu étant limitée à une personne par foyer, un seul remboursement par foyer (même adresse) et par Participant pourra être demandé, dans la limite de cinq (5) minutes de connexion au total.



La demande de remboursement devra être effectuée par écrit (remboursement du timbre, sur demande, sur la base du tarif lent en vigueur) et adressée à :

UEFA – Marketing Legal Department
46 Route de Genève
1260 Nyon 2, SUISSE.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de six (6) semaines à compter de la réception de la demande écrite.

Toute demande illisible, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou Internet.

Article 11 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP J.M. Adam – V. Adam, huissiers de justice, située 99 rue de Prony – 75017 Paris. Le règlement est disponible gratuitement sur le Site pendant toute la durée du Jeu et peut être obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à :

UEFA – Marketing Legal Department
46 Route de Genève
1260 Nyon 2, SUISSE.

Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement sont remboursés (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite sur la base de 20g) sur simple demande écrite à l'adresse précitée. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même adresse) et par Participant.

Article 12 – Langue, loi applicable et juridiction compétente

Le Jeu est en langue française. Toute traduction éventuelle est à titre indicatif seulement, seule la version française est applicable.

Le Jeu est soumis au droit français. Tout litige, qui n'aura pas pu faire l'objet d'un règlement amiable trente (30) jours après mise en demeure de la partie demanderesse pour trouver un accord, sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris.



ANNEXE

Anglais	Français	Italien	Espagnol	Allemand
http://www.ft.com/home/europe	www.footmercato.net	http://blog.guerinsportivo.it/	www.90min.com	www.11freunde.de/
https://www.theguardian.com/uk/sport	www.maxifoot.fr	http://ciclismo.es.com/ciclismo/	www.comunio.es	www.90min.com/de
http://www.independent.co.uk/sport	www.lepochecan.fr	http://dentromilano.eu/	http://www.defensascentral.com	www.bid.de/
http://www.dailymail.co.uk/sport/index.html	www.sofoot.com	http://razzetti.diregione.loca.it/razzetti	www.depor.com	www.eurosport.de/
http://www.mirror.co.uk/sport/	www.football365.fr	http://www.90min.com/it	www.diarologi.com	www.faszination-fankurve.de/
http://www.thesun.co.uk/sol/homepage/sport/	www.football.com	http://www.ansa.it/	www.dorbalon.com/	www.fax.net/
http://www.football365.fr	www.francefootball.fr	http://www.armi.tiro.it/	http://www.beneventogiornale.com/	www.focus.de/
http://www.football365.fr	www.burfootballiclub.fr	http://www.cavalliecavalieri.it/	www.es.soccerway.com/	www.fussballtransfers.com/
http://www.skysports.com/football	www.goal.com/fr	http://www.cipe.it/	www.estadiodeportivo.com	www.goal.com/de
http://edition.cnn.com/sport	www.foot-sur7.fr	http://www.compaagnaeditoriale.it/index.php/it/bicisport	www.fct.cat	www.handelsblatt.com/
http://www.bbc.co.uk/sport	www.buzzsport.fr	http://www.comunicati-stampa.net/	www.fichales.com	www.horizont.net/
http://www.bloomberg.com/europe	www.foot-national.com	http://www.corriere.it/	www.marca.com/es	www.kicker.de/
http://www.forbes.com/	www.canal-supporters.com	http://www.corriereadriatico.it/	www.marca.com/	www.ligasider.de/
http://international.inftimes.com/	http://www.90min.com/fr	http://www.corriereellosport.it/	www.mercatofutbol.com	www.n24.de/n24/
http://www.nytimes.com/packages/sports/international/index.html	http://www.football.fr	http://www.corsanevs.it/	www.mondosonoro.com/	www.r-tv.de/
http://www.brandrepublic.com/	http://www.lequipe.fr/	http://www.cronacaqui.it/torino.html	www.nuevatribuna.es/	www.nzz.ch/
https://www.marketinsight.com/	http://www.francesoir.fr/	http://www.dagospia.com/	www.orguloso.es	www.reviersport.de/
https://www.marketinsight.com/	http://www.lesechos.fr/	http://www.datasport.it/	www.pubblico.es/	www.spiegel.de/
http://www.sportspromedia.com/	http://www.lepress.fr/	http://www.dituito.it/magazine/	www.resultados-futbol.com	www.spielverlaengerung.de/
http://www.fcbusiness.co.uk/	http://www.cbnews.fr/	http://www.dogol.it/	www.weloba.cat	www.sponsors.de/
http://www.cityam.com/	http://www.strategies.fr/	http://www.famiglia.cristiana.it/	www.sport.de/	www.sport.de/
http://www.pricveek.com/uk	http://www.leparisien.fr/	http://www.farevela.net/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://www.sportsbusinessdaily.com/Daily.aspx	http://www.sport.fr/	http://www.federatedeslions.net/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://www.standard.co.uk/sport/football	http://www.lequipe.fr/	http://www.fedatadeisuono.net/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://www.fourfourtwo.com/	http://www.sportstrategies.com/	http://www.firepost.it/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://www.irishexaminer.com/sport/	http://www.sport365.fr/	http://www.focus.it/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.goal.com	http://www.lemonde.fr/	http://www.gornalecbrescia.it/	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.goal.com	http://www.lefigaro.fr/	http://www.goal.com/it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.goal.com	http://www.sports.fr/	www.calciomercato.com	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.football365.com	http://www.lemouveleconomiste.fr/	www.calciomercato.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://uk.soccerway.com/	http://www.lavolunord.fr/sports	www.calcionapoli24.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
http://www.90min.com/	https://www.rts.ch/	www.cittaceleste.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.sofascore.com/	http://fr.reuters.com/	www.fcenter1908.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.dreamteamfc.com	http://www.but.fr/	www.fcinternews.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.squawk.com	http://www.belga.be/fr/	www.florentina.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.whoscored.com	http://www.chalenges.fr/	www.foxsports.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.eurosport.co.uk	http://www.letelgramme.fr/	www.milannews.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.fantasysportballscout.co.uk	http://www.menssquare.com/onzemondial/	www.romannews.eu	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.footymad.net	http://www.sport-guide.com/	www.sportstadio.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.vitalfootball.co.uk	http://www.evenementieliboutique.fr/	www.transfmarkt.it	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.thisisanfield.com	http://direct-radio.fr/bfm/podcast/Bruno-Fraio/1/sport-eco	www.tuttolove.com	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.arsenblog.com	http://www.lepoint.fr/	www.tuttoapoli.net	www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.futuriz.com	http://www.sportcarriere.com/		www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.foottube.com	http://www.sate11fax.com/		www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.fourfourtwo.com	http://levoansion.levpress.fr/		www.sport1.de/	www.sport1.de/
www.espnfc.com			www.sport1.de/	www.sport1.de/